

APÉRO SOUS LA TONNELLE

*1^{ère} verrée de l'année dans notre vigne à Chardonne
Le 6 mai dès 11h00*

LA CONSTITUTION FÉDÉRALE DE 1848 A 175 ANS (1^{er} volet)

*Le CDL célèbre l'événement dans les salles du CDL
Le 11 mai p. 9*

LE RENDEZ-VOUS

*Visite des coulisses de la RTS à La Sallaz
Le 5 juin à 16h00 p. 11*

LeDossier

L'aménagement du territoire:

les 12 travaux d'Hercule!

- Plus de nature en ville p. 14-18
- Le développement galopant ou les travaux d'Hercule du Mont-sur-Lausanne p. 19-21

ACTIFS AU COEUR DE VOTRE RÉGION



Golay Immobilier

- Conseil immobilier
- Gérance et rénovation d'immeubles
- Courtage

Grand-Chêne 2
1003 Lausanne
Tél. 021 341 01 01

Service location
Tél. 021 341 01 10

www.golay-immobilier.ch

uspi[®]
vaud

SwissRéseau



L'EAU C'EST LIAUDET PIAL

ÉCOULEMENT BOUCHÉ ?

LIAUDET PIAL S'EN OCCUPE 24/7

0800 621 621

www.liaudet-pial.ch

ECOENTREPRISE
CERTIFICATION
EXCELLENCE

SEULES ENTREPRISES D'AVANCE
RESPONSABILITÉ SOCIALE



ASSAINISSEMENT - RÉHABILITATION - SANITAIRE - HYDRODÉMOLITION

ADRESSE DE LA RÉDACTION

Cercle Démocratique Lausanne
Place de la Riponne 1
1005 Lausanne
IBAN CH43 0900 0000 1000 0763 3
www.cercle-democratique.org

RÉDACTION

Barry Lopez
redaction@cercle-democratique.org

CONCEPTION GRAPHIQUE

Art Direction
Gérard Lebet
g.lebet@art-direction.ch

IMPRESSION

Groux&Graph'Style
Aline Zerr
Ch. de Rionzi 58
1052 Le Mont/Lausanne
Tél. 021 641 61 41
info@groux-graphstyle.ch
www.groux-graphstyle.ch

PUBLICITÉ

Urbanic Régie publicitaire
Claude Froelicher
Avenue Edouard Dapples 54
1006 Lausanne
Tél. 079 278 05 94
claude.froelicher@urbanic.ch

TIRAGE

1000 ex.
4 parutions annuelles

CHANGEMENT D'ADRESSE

A annoncer à:
cat.clerc@bluewin.ch

5
EDITO

9
LA CONSTITUTION
FÉDÉRALE DE 1848
A 175 ANS

11
LE RENDEZ-VOUS
*Visite des coulisses
de la RTS*

13
Dossier
L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE:
Les 12 travaux d'Hercule



26
LA VISION
DU POLITIQUE
*Aménagement du territoire:
ne pas en faire trop, pour
ne pas être trop tard!*

24
CŒUR À CŒUR
C'est la loi!

26
LES JEUNES ONT
LA PAROLE
*La refonte du droit de police
des constructions doit être
menée pour la révolution
énergétique*

30
DROIT AU BUT
Terrain, où t'es?

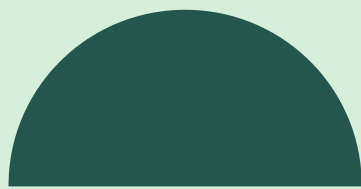
32
REGARD LIBRE
*Quand l'argent public
finance l'islam politique*

36
LE TIR
*Tous les résultats de
la saison 2022/23*

37-39
CLIC-CLAC
*Souvenirs de la sortie
culturelle chez Retripa et de
notre Assemblée Générale*



40
LE CALENDRIER



HOTEL BELLERIVE



**Idéal pour tous vos séjours
et ceux de vos connaissances**

Vue imprenable - Parking assuré - Fitness, Sauna, Hammam

BAR PUB « LE 99 »

Av. de Cour 99, CH-1007 Lausanne

Tél.: +41 21 614 90 00

www.hotelbellerive.ch, info@hotelbellerive.ch



Bettems frères S.A.
Chemin de la Crausaz 3
1173 Féchy
021 808 53 54
www.cavedelacrausaz.ch
Ouvert du lundi au samedi

Cave de la Crausaz
Féchy AOC La Côte
CHF 8.70 la bouteille

Offre spéciale carton de dégustation

5 x 70 cl.

Cave de la Crausaz Féchy

Féchy AOC La Côte CHF 43.50

5 x 70 cl.

Cave de la Crausaz rouge

Les Bourrons, assemblage CHF 43.50

5 x 70 cl.

Rosé La Crausaline

Pinot Noir CHF 45.00

Prix du carton

CHF 132.00

Je commande _____ carton(s) de dégustation livré(s)
à mon domicile pour la somme de 132.00 par carton
(uniquement en Suisse). Frais de livraison offerts

Nom : _____

Prénom : _____

Rue : _____

NP/lieu : _____

Tél. _____

Signature : _____

Prix valables jusqu'au 31.12.23

CDL

L'EDITO

par Coryne Eckert
Présidente du CDL



Comment nos «petites» villes gèrent-elles les enjeux de l'aménagement du territoire

Entre les nouvelles lois fédérales (LAT) et cantonales (LATC), les méandres administratifs, les changements sociétaux, les questions énergétiques, les défis environnementaux et bien sûr les coûts financiers engendrés, certaines communes se retrouvent confrontées à des dossiers toujours plus lourds à gérer. Les médias nous abreuvent d'informations, souvent consacrées aux enjeux dans les grandes villes et agglomérations. Aujourd'hui, nous avons ouvert nos colonnes à des représentants de plus petites communes qui nous exposent leur situation. Et nous les remercions pour leurs éclairages fort intéressants et très concrets.

Mais pour mieux comprendre ce vaste sujet et avant de vous laisser parcourir notre dossier, un rappel sur le rôle et les missions de l'aménagement

du territoire dans le canton. Il a la charge de coordonner toutes les politiques publiques qui concernent le territoire. Cela consiste à planifier et coordonner

→ p. 7

www.confort-lit.ch
Confort-lit
DEPUIS 1989

34 ans

**BRIDGE, la nouvelle technologie novatrice
qui s'adapte à toutes les morphologies.**

Pour un sommeil sain et réparateur.



swissflex

Swiss Premium Beds



Votre partenaire qualité et confort en ameublement & literie

1400 YVERDON
Av. de Grandson 60
024 426 14 04
yverdon@bluewin.ch

1005 LAUSANNE
Rue St-Martin 34
021 323 30 44
lausanne@confort-lit.ch

1762 GIVISIEZ
Rte des Fluides 3
026 322 49 09
givisiez@confort-lit.ch

L'EDITO

l'utilisation du sol, l'organisation du bâti, ainsi que la répartition des équipements et des activités dans l'espace géographique. Cette mission incombe à la Direction générale du territoire et du logement et à l'ensemble des communes.

Les questions d'aménagement portent sur des aspects complexes et interdépendants, parfois contradictoires: gestion de la demande de logements et d'espaces de loisirs, évolution de la mobilité, de l'agriculture, préservation des sites, du patrimoine bâti et du paysage, lutte contre le bruit, accueil d'entreprises, ou encore reconversion d'anciens sites industriels. L'aménagement du territoire doit coordonner ces multiples intérêts afin de proposer un développement harmonieux et durable pour le canton. C'est le plan directeur cantonal qui fixe le cadre et les principes d'aménagement appliqués dans le territoire vaudois.

L'aménagement du territoire prévoit la séparation stricte des territoires constructibles (en zone à bâtir) et non constructibles (hors zone à bâtir). Les zones à bâtir sont planifiées par les communes, au niveau de plans d'affection et approuvées par le Canton. Les communes sont ensuite responsables de la police des constructions sises dans les zones à bâtir. Les constructions sises hors des zones à bâtir sont régies par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et nécessitent une autorisation délivrée par le Canton.

Voilà pour ce qui est du dossier de notre second bulletin de l'année, en espérant que ce sujet vous aura intéressé.

Passons maintenant à nos activités du second trimestre. Tout d'abord notre

premier apéritif de la saison sous la tonnelle dans notre vigne à Chardonne le samedi 6 mai. Puis, nous vous convions à célébrer ensemble les 175 ans de notre Constitution fédérale par une première conférence sur ce sujet le jeudi 11 mai dans nos salles du Cercle – et c'est une première de vous accueillir dans ces murs récemment rénovés.

Et le lundi 5 juin, nous vous donnons rendez-vous à la Radio à la Sallaz à Lausanne où vous pourrez découvrir les coulisses des studios de la RTS.

Voilà trois occasions de nous rencontrer pour traverser ensemble ce printemps que je vous souhaite doux et joyeux.

A très vite et bonne lecture!



INTERMANDAT
DEPUIS 1932

RÉVISION | FISCALITÉ | SERVICES EXTERNES



Plus de **15 experts**
en révision, fiscalité et comptabilité
à votre service depuis 1932 pour trouver
la meilleure solution adaptée à
vos besoins.

www.intermandat.ch



Entreprise Forestière Daniel Ruch SA
1084 Carrouge (VD)
Tél. 021 903 37 27 et 079 449 58 44
www.danielruch.swiss



TRAVAUX FORESTIERS
ACHAT DE BOIS / FORÊTS
ELAGAGE
STABILISATION BIOLOGIQUE
TRANSPORT
GENIE FORESTIER





La Constitution fédérale de 1848 à 175 ans!

Le CDL célèbre l'événement avec quatre événements*: le premier le 11 mai 2023!

En 1847, le canton de Saint-Gall bascule dans le camp radical. Désormais, à la Diète, cette assemblée des délégués de chaque canton et qui tient plus ou moins lieu de «gouvernement» central de notre pays a une majorité radicale. La tension avec les cantons catholiques de Suisse centrale, ainsi qu'avec Fribourg et le Valais, atteint son paroxysme. Ceux-ci ont scellé une alliance séparée, que la Diète décide d'interdire. Aucun compromis n'est possible, c'est la guerre. Brève, peu sanglante, la guerre du Sonderbund de novembre 1847 marque un tournant.

La Diète avait déjà entamé la réalisation du projet cher aux radicaux depuis 1832 mais qui n'avait jamais pu être mis en œuvre: la réforme des institutions et la rédaction d'une vraie Constitution fédérale, qui doterait la Suisse d'une structure gouvernementale solide et refonderait le fédéralisme sur de nouvelles bases. Interrompus par le conflit, les travaux reprennent en février 1848. Absorbées par une série de révolutions qui enflamment Paris, Berlin, Vienne et Budapest, les puissances, qui souhaitaient garder ces Helvètes indisciplinés sous leur contrôle, ne peuvent calmer leurs ardeurs constitutionnelles. Le chantier avance vite, malgré la difficulté de la tâche. Comment instaurer une relative centralisation du pays tout en conservant le canton comme cellule de base de la Confédération? Comment créer un pouvoir central nanti de compé-

tences financières sans priver les cantons de leurs ressources, assurées par les péages situés aux frontières cantonales?

Les radicaux, modérés comme à Soleure ou Zurich ou ceux issus des cantons vaincus du Sonderbund, et ceux plus « ultra », de Berne, Vaud ou Genève, finissent par trouver un compromis, symbolisé par le Conseil des Etats, imité du modèle américain. Alors que les conservateurs catholiques se sentent exclus de la nouvelle Suisse en construction, le bicaméralisme qu'adoptera la Diète en avril 1848 pose néanmoins les fondements d'une future réconciliation, qui aboutira réellement une quarantaine d'années plus tard, entre les anciens belligérants de 1847. En même temps, la Diète met en place un véritable «marché commun» en Suisse, par un système de libre circulation des marchandises. La Constitution sera confirmée par le peuple de la majorité des cantons, par le Parlement à Fribourg, et officialisée le 12 septembre 1848. Le premier Conseil fédéral, élu en octobre, comptera Henri Druey parmi ses membres.

Le CDL ne pouvait manquer de célébrer dignement cet événement fondateur de la Suisse moderne:

Le 11 mai à 19 heures 30, Olivier Meuwly dressera un tableau de la période, centré sur les causes et les conséquences de l'événement «1848» et expliquera les enjeux cachés dans les débats constitutionnels de l'époque.

Lieu: Salle du Cercle démocratique, dans les sous-sols du bâtiment de la place de la Riponne 1 (la conférence sera suivie d'une collation dans le carnotzet du Vaudois).

Pour tous ces événements:
inscription obligatoire à l'adresse:
politique-histoire@bluewin.ch.

On vous attend nombreux!

* Dates des autres événements dans nos prochains Bulletins

MAYOR

SANITAIRE - PULLY

Installations sanitaires
Service dépannage

CH - 1009 Pully
tél. +41 21 728 11 83
fax. +41 21 729 42 06
www.mayorsanitaire.ch
secretariat@mayorsanitaire.ch



AXOR

gAh
Style
IMPRIMERIE
GROUX
ARTS GRAPHIQUES SA
REALISATION • IMPRESSION

1052 Le Mont-sur-Lausanne
◦ 021 641 61 41 ◦
www.groux-graphstyle.ch

Hôtel Mirabeau

LAUSANNE



L'hôtel est un des trésors méconnus de la ville. Situé à seulement 400 mètres de la gare et du métro de Lausanne, desservi par l'arrêt de bus qui porte son nom. Cet hôtel 4 étoiles propose 75 chambres au calme inattendu. C'est un havre de paix insoupçonné.

BEST WESTERN PLUS HÔTEL MIRABEAU
Avenue de la Gare 31, 1003 Lausanne
+41 21 341 42 43
contact@mirabeau.ch - www.mirabeau.ch

LE RENDEZ-VOUS

par Olivier Duvoisin
Commission culture



A la découverte des coulisses de la RTS

*Le CDL vous propose la visite des studios radio
de la RTS le lundi 5 juin à 16h00 à la Sallaz*

Bulletin d'inscription

Rendez-vous:

lundi 5 juin 2023 à 16h00

Lieu:

Réception de la RTS

Avenue du Temple 40, 1010 Lausanne

Arrêt M2 La Sallaz depuis la gare

Programme:

Rendez-vous sur place. La visite est réservée pour 30 personnes maximum et sera suivie d'un apéritif.

Inscription obligatoire jusqu'au 30 mai 2023*

- par courriel: inscription@cercle-democratique.org
- par bulletin d'inscription à retourner par courrier postal à l'adresse suivante: Catherine Clerc, Ch. de Pierrefleur 11, 1004 Lausanne

Nom:

Prénom:

Téléphone:

Adresse mail:

Nombre de personne(s):

Date:

Signature:

***dernier délai**



Réservez vos voyages sans plus tarder ou demandez nos catalogues au **027 306 22 30** ou sur **www.buchard.ch**

BUCHARD
voyages



variovent sa

**VENTILATION - CLIMATISATION
RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE**

Route de Montpreveyres 21
CH-1080 Les Cullayes

Tél: +41 21 903 35 22
mail: info@variovent.ch

www.variovent.ch

fidal

Fiduciaire Lambelet SA

Fondée en 1925

- Vérification de comptes
- Comptabilité
- Conseils fiscaux

Maîtrise et performance

- Evaluation et conseils en économie d'entreprise
- Expertises

Siège : Avenue Louis-Ruchonnet 15 - 1003 Lausanne

Succursale et courrier : Route de la Maladière 26 - 1022 Chavannes-près-Remens

Tél. 021 342 50 20 - Fax 021 342 50 39 - fidal@fidal-sa.ch



Membre de la Chambre fiduciaire



Roger Gremper SA

**FERBLANTERIE-COUVERTURE
INSTALLATIONS SANITAIRES-CONSEILS ENERGETIQUES
SERVICE DE DEPANNAGE**

**Maîtrises Fédérales pour
Construire - Rénover - Entretien**

021 624 67 23
079 880 25 70

www.grepersa.ch
info@grepersa.ch

AV. D'ECHALLENS 38
1004 LAUSANNE

An aerial photograph showing a town nestled in a valley, surrounded by rolling green hills. In the foreground, there are large, rectangular agricultural fields, some of which are dark brown, suggesting they have been recently plowed. The town consists of numerous houses and buildings, with a church spire visible. The sky is filled with soft, white clouds, and the overall lighting suggests a late afternoon or early morning setting.

LeDossier

*L'aménagement
du territoire:*

les 12 travaux d'Hercule!



Séverine Evéquo

► Ingénieure en Gestion de la Nature HES

Députée verte et Présidente du Grand Conseil vaudois

Plus de nature en ville!

Le quotidien de la plupart des habitants de Suisse se déroule en ville. A l'heure où la promotion du bien-être et de l'activité physique fait partie des tendances du moment, que les cours de yoga en nature se démultiplient sur les réseaux sociaux et les podcasts, jusqu'à intégrer les stratégies de santé au travail des plus petites aux plus grandes et dynamiques entreprises. A l'heure où la Stratégie Santé Suisse 2030, intègre des enjeux de préservation de la qualité de la nature et du paysage dans les zones de loisirs de proximité, la nature en ville s'inscrit parfaitement dans l'élan du mieux vivre. Qui se sent bien dans son environnement, se sentira mieux dans sa vie en général !

Mesurons-nous suffisamment tous les potentiels de la nature en ville?

Nos villes et villages recèlent d'opportunités d'aménager des espaces pour la nature, pour notre bien-être, notre santé physique et mentale. **Utilise-t-on aujourd'hui toutes les possibilités?** De nombreuses zones naturelles structurent nos villes, tels que les cordons et zones de forêts, les cours d'eau et leurs rives, les parcs ornés de grands arbres remarquables, les talus jonchés de prairies sèches, les étangs et petits lacs qui font le bonheur des enfants. Au sein des quartiers de villas se trouvent des réseaux de jardins et leurs arbres fruitiers, leurs gazons fleuris et rocailles, des haies de buissons idéales pour les oiseaux et le hérisson. Les bâtiments tels les vieilles granges et églises accueillent encore des voisines discrètes - des colonies de chauve-souris - dont la majorité des populations sont inféodées aux constructions humaines.

Les villes sont aussi caractérisées par des quartiers d'immeubles flanqués d'espaces verts le plus souvent monotones, par des centres urbains denses et bétonnés, par des espaces publics « en dur » très fréquentés, par des infrastructures routières et des parkings. Des espaces qui, à première vue, ne semblent pas propices à l'intégration d'un paysage naturel. Et pourtant! Les mutations liées à la densification engendrent des modifications substantielles du tissu urbain. **Et ce sont là d'énormes possibilités!** Car oui, de nouveaux écoquartiers sortent de terre, les centres se modernisent, des quartiers entiers sont requalifiés, rénovés, les zones villas sont transformées et les zones industrielles sont étendues. Il est donc nécessaire d'être créatifs et organisés, afin d'utiliser cette dynamique au travers de l'action conjointe de **nombreux acteurs**, pour intégrer **la nature en ville**.

Comment imaginer cette nouvelle ville tout en la densifiant?

Il faut imaginer des pieds d'immeubles avec des prairies, des fruitiers, des buissons indigènes, des espaces de jeux naturels pour les enfants. Il faut envisager des zones villas bordées d'arbustes indigènes en remplacement des laurelles désormais

assimilées à du béton vert. Que dirait-on d'allées d'arbres le long d'infrastructures routières à l'image – certes idéale - de la majestueuse avenue de Rhodanie à Lausanne avec ses platanes, garantie de fraîcheur en été. Ne pourrions-nous pas créer des infrastructures de mobilité, ornées de bandes herbeuses semées de graminées locales? Ne pourrait-on pas solliciter la végétalisation des toitures plates, qui par ailleurs se combinent avec les panneaux solaires? Ne devrait-on pas affecter certaines façades de bâtiments industriels à une végétalisation de plantes grimpantes à l'image de ce qui existe déjà sur les imposants complexes commerciaux à Bâle? Les zones vertes sont essentielles, nous devons limiter leur suppression pour garantir localement les services qu'elles nous rendent.

Ces espaces ouverts, ces jardins de poches, aménagés de façons naturelles, parcs, petites zones humides, forêts urbaines, berges, zones perméables, tous mis bout à bout, en réseau, sont-ils vraiment incompatibles avec la densification ?

Certaines villes relèvent le défi, comme Bienne et son île de la Suze, Bâle et son Parc d'Erlenmatt, Lausanne et son entretien différencié consistant à faucher tardivement les herbages. Si ces villes peuvent « bien » agir sur leurs espaces publics ou influencer sur des grands projets, elles ont besoin d'appui des acteurs privés, des entreprises, industries, grands entreprises générales, coopératives, des fonds de pension pour prendre des me-



Zürich, la Sihl renaturée © Séverine Evéquoz

sures synergiques sur les espaces privés; qui occupent de grandes surfaces urbaines, justement là où se cristallise cette mutation.

changement climatique, qui permettent de récolter les eaux de pluies et gérer les eaux de surface pour limiter les pics de crues lors de précipitations intenses, de



Liebefeld Park – Berne © Séverine Evéquoz

L'image globale doit tout d'abord être partagée par tous! Il s'agit d'une **charpente paysagère** globale, avec les grandes structures déjà présentes, telles que les cordons arborés et les cours d'eau qui pénètrent dans le tissu bâti, qui doit être complétée par un **maillage plus fin** pour créer un réseau. Il s'agit d'allées d'arbres, de fruitiers, de bandes végétales qui accompagnent nos infrastructures routières, de parcs publics et autres petites places végétalisées, des toitures végétalisées, de sols perméables là où cela est possible, de prairies redonnant vie et charme à nos pieds d'immeubles, des structures simples pour la petite faune, de bosquets d'arbustes entourant les cours d'écoles et permettant au merle de venir chanter au printemps. Ce sont ces mêmes mesures qui permettent de s'adapter au

lutter contre les îlots de chaleur, d'assurer la perméabilité des sols, car ces espaces se réchauffent moins vite et régulent le microclimat urbain. C'est aussi l'occasion de repenser les usages de la ville, d'aménager des surfaces à vivre, des espaces où il est possible de s'arrêter, de contempler, de se rencontrer et qui sont compatibles avec les autres enjeux tels les déplacements à pied et à vélo, la mobilité, le stationnement des

automobiles, l'accueil de manifestations, l'approvisionnement des entreprises et commerces, et la présence d'infrastructures tels que campus universitaires, zones hospitalières, industrielles, ou encore sportives.

Cela veut dire que chaque projet urbain peut être un maillon du réseau écologique en ville!

Suite à certaines réalisations, il est légitime de se questionner sur la capacité de mettre en œuvre cette nature en ville, tant les résultats sont parfois éloignés des attrayantes images de synthèses présentées lors des processus de planification et d'autorisations de construire. Ne serait-il pas possible de garantir, dès la planification et jusqu'à l'édification de nouvelles constructions, le maintien et la création

d'espaces verts, d'espaces ouverts, multifonctionnels, intégrant le bien-être, la biodiversité et l'adaptation au dérèglement climatique, c'est-à-dire, cette nature en ville dont on parle tant?

Et si la façon de penser la nature en ville, de l'aménager, de l'entretenir et de la financer pouvait faire la différence? Et si cette tâche transversale pouvait être endossée par l'ensemble des «acteurs de cette transformation».

Qui peut agir ?

Dans les domaines de la mobilité, de l'urbanisme, de la sécurité, de la planification et du financement, de la construction, du génie civil et de la mise en œuvre, ce sont **tous les acteurs sectoriels publics et privés** qui peuvent agir en suivant une démarche transversale. La façon d'aménager, d'entretenir et de financer la nature en ville doit s'intégrer dans les projets d'habitat et d'infrastructures et dès les premières discussions. Les décisions et volontés identifiées dans les processus initiaux doivent être transmises à toute la chaîne d'intervenants jusqu'aux entreprises adjudicataires de la réalisation et les responsables futurs de la gestion du site.

Lorsque les communes agissent au titre d'autorités de validation d'une planification ou de délivrance d'autorisation de construire, les bases légales qu'elles doivent faire appliquer ne leur permettent souvent pas d'exiger des projets exemplaires. Leur rôle se résume, la plupart du temps, à vérifier les accès pompiers, des places de stationnements selon les normes VSS, les zones de récolte de déchets, et autres places de jeux.

C'est là que les acteurs de la planification, urbanistes, ingénieurs et architectes ont un rôle essentiel, tout comme les décideurs sur leurs biens-fonds à savoir les propriétaires, les caisses de pensions, et encore les prestataires qu'ils engagent

telles que les entreprises générales, les chefs de chantiers, les entreprises de construction, les paysagistes qui in fine, œuvrent les uns avec les autres à la concrétisation et réalisation des projets.

Ce sont tous ces acteurs qui peuvent définir des objectifs crédibles et positifs pour la nature en ville, au besoin, en s'arrogeant les compétences techniques nécessaires.



*Chemin de Grange-Canal – Chênes-Bougeries GE
© Séverine Evéquoz*

Les arbitrages et la discussion sont essentiels pour intégrer la nature en ville dans un projet urbain

Parfois, divers intérêts se recoupent dans les projets. Il est donc essentiel de pouvoir en discuter de façon à faire les choix les plus opportuns, sans sacrifier la nature en ville. Ce sont généralement les arbitrages successifs, au cours d'un projet,

qui amènent à limiter les investissements et les réalisations des aménagements extérieurs. Les budgets initialement affectés au «vert», sont réaffectés, en cours de projet, à des divers et imprévus dans d'autres aspects de la construction ou du projet.

Il est par ailleurs tout aussi important de procéder aux arbitrages spécifiques de la nature en ville, avec les personnes qui connaissent les espèces (biologistes, ingénieures en gestion de la nature), celles qui s'occupent de l'adaptation au réchauffement climatique ou de la prévention des risques, les référents des forêts urbaines, des revitalisations, etc. car leurs objectifs peuvent différer. L'architecte-paysagiste ne donnera certainement pas la même orientation que le biologiste ou l'ingénieur forestier. Leurs avis sont complémentaires et il vaut la peine de les solliciter dans un projet, et pourquoi pas pour l'accompagner du début à la fin. Aujourd'hui de nombreux bureaux

nature en ville car c'est pour elles un véritable matériel pédagogique.

Il existe des associations, des fondations comme la **Fondation Nature et Economie**, qui accompagnent et labellisent des sites d'entreprises. Le label **Ville verte** certifie les communes et les appuie dans leur processus. **Mission B** et la **charte des jardins** accompagnent les particuliers. Sans compter des associations telles que **Push** et **sanu** qui organisent des formations continues. Il existe même une formation continue à l'intention des architectes, urbanistes, à savoir la **CAS Nature en ville** à l'Hepia de Genève.

De nombreux leviers!

On rappellera donc qu'il existe plusieurs leviers pour intégrer la nature en ville. En l'affirmant dans les planifications et les stratégies cantonales et communales, voir certains règlements de constructions, puis en les intégrant dans les objectifs des projets, en évaluant les potentiels des sites en termes de nature et de paysage, en intégrant les coûts nécessaires dès le début du projet, en acquérant les compétences techniques, en créant de la transversalité et en anticipant des arbitrages le plus tôt possible. Enfin, en anticipant la gestion future du site. Les cantons et communes peuvent aussi soutenir, avec des encouragements financiers par exemple, lorsqu'il ne s'agit pas d'exigences de base.

Pour avoir une vue d'ensemble, le rapport sur l'environnement 2022 de l'Office fédéral de l'environnement identifie les défis sectoriels et les synergies possibles en matière de développement urbain. Des données factuelles sur lesquelles il est possible de s'appuyer pour faire pencher la balance, tout en restant à l'équilibre. ■



Route bordée de plantes locales © Séverine Evéquoz
interdisciplinaires offrent de telles prestations. Enfin, il n'est pas inintéressant de citer les habitants, qui peuvent, avec leur expertise d'usage, participer à l'élaboration de projets, et en devenir des intervenants pertinents. Par ailleurs, les écoles s'impliquent dans l'aménagement de la

Olivier Descloux
Municipal au Mont en charge du Patrimoine, transitions énergétique et numérique



Le développement galopant ou les travaux d'Hercule du Mont-sur-Lausanne



© Menétrier

Le canton de Vaud doit faire face à un boum démographique depuis plusieurs années. En effet, la population a crû de 32% entre 2000 et 2020 pour atteindre 815 300 habitants (source: Statistique Vaud, juin 2021). Le territoire vaudois a ainsi accueilli quelque 200'000 nouveaux habitants en 20 ans.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les activités de la Municipalité du Mont-sur-Lausanne. De façon plus concrète, voici quelques défis auxquels nous devons faire face.

Un géant nommé SAF

L'un des plus grands syndicats d'amélioration

fondrière SAF à péréquation réelle de Suisse, voulu par le Conseil d'État, se développe au Mont-sur-Lausanne depuis 1982. C'est plus de 14 quartiers qui émergent devant accueillir pas loin de 4'000 habitants. Un important travail de planification et de conception de ces zones a précédé la légalisation de ces mêmes

zones. Pour ne rien arranger, plus de 10 ans se sont écoulés entre la conception et le début des chantiers d'équipement communautaires (canalisation, évacuation des eaux, route, infrastructure de gestion de déchets, câblage électrique, etc.) Or, les circonstances ne sont plus les mêmes, les connaissances ont évolué, les modes de vie changent constamment. La production d'électricité indigène et l'électrification de la mobilité nous font revoir le dimensionnement de ces équipements. Ces travaux sont de la compétence du syndicat, mais leur entretien reviendra à la commune.

Des juristes à tour de bras

C'est une tendance qui accompagne tous les services de l'administration communale: le recours systématique à des femmes et hommes de loi par les porteurs de projet ou autre recourant. Dossier de police de construction (mise à l'enquête, mise en conformité, modification de projet, etc.), de suivi de chantier des bâtiments communaux ou de subvention: les échanges de courrier se font de plus en plus musclés. L'énergie et le degré de précision que requiert la réponse à cette correspondance deviennent conséquents. Pour les cas les plus complexes, nous devons nous-mêmes nous adjoindre les services d'avocats, qu'il faut instruire sur le contexte et les précédents. Le suivi rigoureux des procédures adéquates devient parfois une gâche. Le temps avant que la commune engage un ou une juriste et internalise cette activité est compté!

Des bâtiments scolaires qui poussent comme des champignons

Si plusieurs milliers de nouveaux habitants arrivent, alors il faudra prendre en charge aussi de nouveaux écoliers. Leur

représentation au sein de la population se situe en moyenne entre 11% et 13% selon la topologie des quartiers. C'est ainsi que plus de 550 écoliers montains auront besoin d'une nouvelle classe. En simplifiant et en tenant compte d'une moyenne de 20 enfants par classe, c'est plus de 27 classes qu'il nous faut. Pour la Commune du Mont-sur-Lausanne, le défi consiste à mener – en parallèle – trois projets en lien avec des bâtiments scolaires: deux surélévations et une nouvelle construction. Budget? Quelque 60 millions. L'investissement représente une somme importante pour les 9'459 Montaines et Montains actuels.

Une initiative demandant l'invalidation d'un quartier

Si l'on peut évidemment se réjouir qu'une initiative au niveau communal puisse émerger et ainsi favoriser le débat public, son traitement par les autorités peut parfois tourner en feuilleton. Nous avons pu vivre une première expérience forte intéressante avec une initiative nommée «Des arbres pour la commune». L'ensemble du processus a pu se dérouler de manière régulière et les échanges sur le sujet ont été fructueux. L'initiative a in fine été approuvée par le Conseil communal.

Une deuxième initiative populaire a été lancée dans la foulée, demandant l'inconstructibilité d'une zone actuellement constructible. Dans le contexte montain et d'un syndicat d'amélioration foncière à péréquation réelle, la démarche soulève des questions auxquelles personne n'a pu donner des réponses avec certitude à ce jour. Ainsi la Municipalité doit être en mesure de défendre une posture neutre, tout en s'assurant que le cadre est toujours respecté par tous. Cela s'apparente

parfois à un exercice d'équilibriste. L'affaire est actuellement dans les mains des tribunaux.

Prévoir les déplacements de demain

Il n'est plus question de nos jours de construire sans densifier. Or la densification crée un besoin de mobilité plus fort. Nos routes sont parfois et par endroit saturées et l'accès aux centres urbains en transport individuel – tel qu'en voiture – devient impossible. Le développement de transport public devient ainsi nécessaire. Au Mont-sur-Lausanne, le prolongement d'une ligne de transport - en projet depuis plusieurs années – est attendu de pied ferme. Les étapes pour y arriver sont longues et sinueuses: tracé, emplacement des arrêts, modification des voiries, place de rebroussement, etc. La coordination se fait entre commune et canton, mais aussi avec des acteurs tiers comme les transports publics lausannois ou le schéma directeur du nord lausannois. Sans parler des centaines, voire des millions d'investissements nécessaires à la réalisation de l'infrastructure. Des démarches similaires sont engagées pour plusieurs lignes.

Le binaire en action

La société se numérise. L'administration doit pouvoir tirer parti de cette transition. Passer d'une informatique de nécessité à une informatique d'opportunité. Si fort heureusement l'usage de certains outils de bureautique est acquis, le travail collaboratif et la numérisation de processus ne sont pas encore la norme. C'est une culture nouvelle qu'ont besoin nos communes. Le développement en ligne de prestations à la population doit être intégré: les pseudo-guichets électroniques demandant de compléter un formulaire

PDF et de le renvoyer par e-mail doivent être remplacés par des formulaires qui se transforment en requête pour l'administration pouvant être alors directement traitée.

Cette démarche de numérisation doit se faire de manière coordonnée et tenir compte de risques tels que la perte ou le vol de données. C'est ainsi que nos communes se doivent d'être exemplaires en termes de cybersécurité.

Des sujets tels que les besoins en structure d'accueil pour les enfants ou le maintien de finances saines auraient aussi pu être abordés et développés.

Si tous ces défis peuvent sonner comme une plainte, autant d'opportunités sont à saisir. Le travail au sein des communes vaudoises est passionnant et mérite que l'on s'y investisse!



LA VISION ► Grégory Devaud Syndic d'Aigle, député PLR au Grand Conseil DU POLITIQUE

Aménagement du territoire:
**ne pas en faire trop,
pour ne pas être
trop tard!**

Dans le canton de Vaud, les communes ont la compétence de définir l'affectation du sol et les prescriptions applicables pour les constructions. Toutefois, elles doivent respecter le droit supérieur de plus en plus contraignant. Il y a parfois quelques tensions entre la vision directrice du canton et les réalités/contraintes locales. Le territoire est un lieu qui cristallise de nombreux enjeux; environnementaux, économiques et sociaux. Pour cette raison, il est souvent source de tensions et de conflits. En effet, les intérêts divergent et la pesée des intérêts est un exercice de plus en plus complexe. Lorsqu'un espace public est aménagé, faut-il privilégier les accès PMR, la perméabilité des sols, l'accessibilité mobilité douce ou les places de parc pour les automobilistes?

Les contraintes légales représentent un poids mais également un outil pour contraindre les constructeurs à faire des projets de qualité. En effet, nous sommes de plus en plus contraints par le droit supérieur et la marge de manœuvre des communes est limitée mais cela permet d'éviter les inégalités de traitement et les projets médiocres. La contrepartie est que les projets deviennent de plus en plus complexes et l'aide d'un avocat est souvent nécessaire pour les réaliser. Le nombre d'oppositions a sensiblement augmenté dans ce domaine, ce qui ralentit la réalisation des projets (espace événement des Glariers, Gymnase,...). Il arrive parfois qu'un projet sorte de terre et ne corresponde plus aux normes et tendances du moment, l'autorisation ayant été délivrée il y a de nombreuses années mais les procédures devant les tribunaux n'ont pas permis l'entrée en force de la décision. L'inertie de l'Administration cantonale, avec un nombre de préavis nécessaires en augmentation permanente, n'aide pas non plus à accélérer la mise en œuvre des projets.

La complexification du domaine de l'aménagement du territoire induit un besoin accru en personnel qualifié et augmente considérablement les coûts, notamment avec les honoraires des mandataires pour les différentes études nécessaires à l'élaboration d'un projet.

La commune d'Aigle essaie de travailler en amont avec les services cantonaux concernés afin d'éviter de devoir tout modifier une fois le projet finalisé. Dans le cadre de projet d'envergure, la Municipalité essaie également d'informer la population et de l'intégrer dans les réflexions afin de limiter les oppositions.

La relation avec le canton est parfois difficile du fait de la différence d'échelle, ainsi que des besoins et contraintes qui ne sont pas toujours les mêmes. Il y a parfois le sentiment que nous ne tirons pas à la même corde. De plus, il peut y avoir un décalage entre la vision politique cantonale et l'application de celle-ci par le personnel de l'Administration. Comme exemple, nous pouvons citer la DGMR qui communique sur une politique en faveur des modes doux et certains services cantonaux qui ont une vision encore très routière de l'espace public. Ces divergences vont s'atténuer avec le temps; les politiques environnementales et territoriales s'adaptent rapidement aux différents enjeux mais l'opérationnel a parfois du mal à suivre, ce qui paraît assez normal.

Quoi qu'il en soit et en conclusion, la complexité et la multiplication des normes et de procédures inquiètent. Et si ce sont bien des évolutions d'importance qui sont attendues de la part du service en charge de l'aménagement du territoire, nous attendons aussi avec impatience les évolutions prévues en termes de relations canton - communes, de péréquation intercommunale et de la loi sur les communes. Mais ceci est un autre sujet...



CŒUR À CŒUR

par Dr Eric Rochat

Commission Santé & Social



C'est la loi!

*«Que voulez-vous, je ne peux rien y faire.
C'est la loi»*

Il faut relever à quel point cette expression tient trop souvent de l'abus de langage. La Constitution définit les principes fondamentaux, la loi précise les lignes essentielles et c'est le règlement qui s'occupe des détails. La Constitution et ses modifications sont votées par le peuple et les cantons; les lois par les Parlements. Mais les règlements sont essentiellement rédigés par les administrations et ne sont modifiables ni par le peuple ni par les Parlements. Or ce sont essentiellement les détails et donc les règlements qui concernent notre vie quotidienne.

Dans un système politique comme le nôtre - le plus mauvais mais on n'en a pas trouvé de meilleur! - le jeu des élections et des rocade modifie régulièrement les têtes de départements alors que perdurent l'administration et sa hiérarchie. Selon la tendance politique du chef de département, les hauts fonctionnaires qu'il ou elle a eu l'occasion de nommer vont ainsi perpétuer, leur vie professionnelle durant, des orientations qui ne devraient être que celles d'une législature.

Au pied du Jura, mon grand-père apiculteur a érigé dans les années cinquante

un petit chalet en bordure de forêt. Ses nombreuses ruches égayaient la lisière sur plusieurs centaines de mètres et les prés fleuris qui s'étendaient jusqu'à la butte masquant le village fournissaient aux butineuses tout le pollen dont elles avaient besoin pour produire quelques centaines de kilos de miel par an.

Le temps passant, le terrain est placé en protection des eaux, la zone est déclarée inconstructible et le chalet, n'étant son antériorité notable, n'a d'autre avenir souhaitable qu'une disparition naturelle, si agréable aux ayatollahs qui s'efforcent aujourd'hui de régner sur la propriété d'autrui.

Mon grand-père est décédé et sa descendance directe aussi. Il s'agit aujourd'hui de transmettre le bâtiment à deux petites-filles qui souhaitent l'entretenir et le préserver. Il s'agit aussi d'y apporter les quelques commodités que l'ère moderne considère indispensables: l'eau, les égouts, l'électricité.

Une photo de 1956 – j'ai huit ans! – permet de démontrer que les toilettes sont déjà installées et j'ai le droit, par antériorité, de les maintenir et de les raccorder au réseau d'égouts situé à 400 m. J'obtiens l'autorisation d'installer un lavabo, installation souhaitable en ce petit coin. La paroi de bois qui sépare les toilettes de la cuisine a 4 cm d'épaisseur et j'imagine obtenir sans difficulté le droit d'installer dans celle-ci un robinet d'eau froide et un évier raccordé à l'égout. Que nenni!

«Vous augmenteriez l'attractivité du bien!».

Quant à l'électricité, tout était convenu et signé avec la Compagnie en 1970 mais l'installation n'a pas eu lieu pour diverses raisons: refus, car l'introduction de l'électricité «augmenterait l'attractivité du bien».

Cette phrase magique s'applique à la couleur des volets, à l'interdiction de poser des toiles de stores et à l'isolation

des parois trop minces. Son but n'est pas une quelconque protection - de la nature, des animaux, des eaux - c'est une simple obstruction réglementaire, un «Na!» enfantin, à l'utilisation rationnelle et confortable du bâtiment.

Non loin de là, un stand de tir que je connais depuis mon enfance, vieux d'au moins cent ans et excellent car orienté plein nord. De loin, on dirait une grange, n'étaient le mur pare-balles et la butte à 300 mètres. Nous sommes son seul voisin, les seuls dérangés les jours de tir, et, hormis une balle perdue il y a soixante ans qui a brisé le verre de vin que tenait mon grand-père avant de se ficher dans la paroi de la cuisine, nul ne s'est jamais plaint de cette installation.

Les autorités communales, sur sollicitation de la très active société de tireurs, demandent aux services concernés l'autorisation d'y construire des WC et d'y introduire l'eau et les égouts. Les fouilles qu'ils doivent effectuer pour raccorder mon chalet et une villa située plus haut dans la forêt permettraient de partager les frais de ces travaux.

«Nein! Cela augmenterait l'attractivité du bien!». L'obscurantisme du service concerné me stupéfie; c'est comme si j'avais oublié la touche majuscule en tapant mon mot de passe. J'ai beau le retaper correctement et l'entrée m'est refusée!

Aussi ai-je une idée à proposer à la Municipalité ainsi malmenée: invitez les fonctionnaires concernés à venir s'expliquer devant les tireurs et la population. Pendant leurs discours, choisissez une vingtaine de solides gaillards, qu'ils se déboutonnent et pissent sur l'herbe en public devant la tribune «comme ils font d'habitude»!

L'herbe enrichie ne s'en plaindra pas et cela ne peut qu'améliorer l'attractivité du bien.

(extraits de «Pas perdu», ouvrage d'Eric Rochat paru aux Éditions de l'Aire)



LES JEUNES ONT LA PAROLE...

par Maxime Meier

Municipal à Bretigny-sur-Morrens et Président du PLR Gros-de-Vaud



La refonte

*du droit de la police
des constructions doit être menée
pour la révolution énergétique!*

L'année 2022 a révélé aux yeux des très nombreux propriétaires souhaitant mener des travaux de rénovation, le carcan administratif extrêmement lourd entourant le droit de la police des constructions en terre vaudoise. Alors que ces derniers souhaitent réduire rapidement leur consommation en énergie et gagner en indépendance énergétique, conformément aux

demandes liées à la crise rencontrée par notre pays.

Ainsi pour l'installation d'une pompe à chaleur, selon le droit actuel, le propriétaire sera soumis à une mise à l'enquête complète retardant de nombreux mois son projet et entraînant des frais supplémentaires importants.

Un non-sens à l'heure de la crise énergétique?

Notre droit actuel ne répond plus aux besoins de la société et ne semble plus adapté aux constructions projetées. Une refonte de la législation est dès lors plus que nécessaire. Quelques pistes seront abordées ici en vue du prochain débat cantonal.

Améliorons l'autonomie communale hors de la zone à bâtir

Selon le droit actuel, tout projet hors de la zone à bâtir nécessite une autorisation du département cantonal concerné. Ce processus d'autorisation se traduit par une demande préalable au département puis une demande de permis de construire également au département en parallèle à la procédure communale. Un processus long et fastidieux, surchargeant les services cantonaux et privant, sur plusieurs étapes, la Commune de son autonomie en matière de police des constructions.

Face à un tel constat, il est nécessaire d'entrevoir de nouvelles possibilités afin de revaloriser pleinement l'autonomie, de décharger les services cantonaux et de réduire la bureaucratie. Une piste, qui pourrait être poursuivie, serait de ne plus soumettre de demandes préalables et de demande spécifique auprès du département concerné, mais que la procédure applicable suive le même processus qu'une parcelle sise dans la zone à bâtir. Un tel procédé permettrait de décharger drastiquement les services cantonaux, tout en redonnant pleinement la compétence à l'autorité communale, qui connaît de manière précise les réalités locales et la structure du patrimoine bâti de la commune.

Afin d'assurer le respect de la législation fédérale, les services cantonaux seraient tout de même consultés par le biais de la procédure auprès de la centrale des autorisations en matière de construction, afin de rendre son préavis. Ce regain d'autonomie communale serait bénéfique tant pour le propriétaire que pour les services cantonaux et permettrait de gagner en efficacité.

Des simplifications nécessaires et bienvenues

A l'heure actuelle, pour de très nombreux projets, des procédures longues et coûteuses sont imposées aux propriétaires. Ces procédures sont souvent à contre-courant de notre époque. Ainsi comme l'a demandé récemment la Députée Florence Gross par une motion déposée au Grand Conseil, pour installer des panneaux solaires en façade et une pompe à chaleur, les premiers seront dispensés d'enquête au mieux et la seconde installation devra être soumise à une procédure de mise à l'enquête. Un long parcours administratif attend donc le propriétaire soucieux de sa consommation en énergie. Un tel procédé ne peut qu'interroger à l'heure où nous devrions plutôt soutenir pleinement la révolution énergétique !

Notre droit doit être adapté urgemment pour tenir compte de l'urgence liée à la production et la consommation en énergie. Les vieilleries et incohérences légales doivent être corrigées. La proposition faite par la Députée Gross, soit de mettre en place une procédure spéciale accélérée pour les projets énergétiques doit être saluée et soutenue. Cette procédure permettra de tenir compte des besoins de la population et de favoriser les projets qui permettent tant de réduire la dépendance aux énergies fossiles que de tendre vers une autoconsommation des bâtiments en énergie.

Un besoin supplémentaire en information est nécessaire

En tant que Municipal en charge de la police des constructions dans mon village, je constate fréquemment, lors de nombreuses rencontres avec des propriétaires ou lors de séances avec d'autres collègues municipaux, que le droit de la police des constructions est méconnu. De nombreux propriétaires ressentent un besoin d'informations supplémentaires sur les types d'autorisation ou de procédure à suivre. Ces retours du terrain démontrent l'inaccessibilité de ce

→ p. 29

Michaël Diserens – votre courtier en assurances

« Un seul interlocuteur à vos côtés
Et toutes vos assurances en sécurité »

MD Assurances & Conseils SA

Rte de la Croix-Blanche 33 • CH 1066 Epalinges/Lausanne

T 021 635 36 06 • M 078 626 92 49

info@mdassurances.com

Le Vaudois

Place de la Riponne 1

1005 Lausanne

021 706 40 40

www.levaudois-sa.ch

7/7 jours | 7h-24h

Pour votre publicité dans le
**BULLETIN DU CERCLE
DEMOCRATIQUE LAUSANNE :**

urbanic
Régie publicitaire

Avenue Edouard-Dapples 54 - 1006 Lausanne

info@urbanic.ch - Tél. 079 278 05 94

domaine du droit entremêlé par la législation fédérale, cantonale et communale. Nous nous devons de suivre le principe de clarté et de garantir une meilleure information aux propriétaires. En effet, un arrêt des travaux pour un projet ayant suivi une mauvaise procédure est tant néfaste pour les entreprises en charge du projet que pour le propriétaire et la collectivité publique. Des pistes en matière de simplification de la législation cantonale et d'accès à l'information doivent être entreprises envers les habitants de notre canton.

Développer de nouveaux incitatifs pour donner un réel coup de fouet à la révolution énergétique

Le parc immobilier suisse est vieillissant et est responsable d'une partie des émissions de CO₂ produites au quotidien par les habitants de notre pays. Ainsi l'assainissement des bâtiments anciens est urgent car il permet de réduire drastiquement la consommation en énergie et de facto, les émissions de CO₂. Ces assainissements ont un coût et doivent être encouragés davantage par nos collectivités publiques.

Une récente initiative déposée par le Conseiller national Alexandre Berthoud vise à prévoir une déduction pour les particuliers des investissements en faveur de la rénovation du patrimoine immobilier et des rénovations énergétiques. Ces investissements seraient multipliés par un facteur d'1,5 pour calculer le montant de la déduction. Aux côtés des programmes mis en place par la Confédération et les cantons, une telle proposition est intéressante et permettrait d'agir directement et de manière efficiente en faveur de la rénovation du patrimoine immobilier. D'autres incitatifs tels que les bonus de construction peuvent être prévus dans la législation communale en parallèle aux bonus cantonaux, afin d'inciter les propriétaires à rénover plus rapidement leur bien immobilier.

La révolution énergétique nécessite ain-

si davantage d'innovation et d'ingéniosité de la part de nos autorités et du législateur cantonal.

Soutenir davantage les communes dans les révisions de leur plan

Avec la nouvelle mouture de la loi fédérale et du plan directeur cantonal, de très nombreuses communes sont en train de revoir leur plan d'affectation et peuvent être touchées par un redimensionnement de leur zone à bâtir. Une telle procédure est souvent longue, coûteuse et impopulaire pour les exécutifs. De nombreuses incompréhensions peuvent se créer durant une révision de plan entre les particuliers, les autorités communales et l'administration cantonale. Une transparence particulière est nécessaire entre l'ensemble des acteurs et permettrait de réduire les dissensions. Certains outils pourraient être introduits; à titre d'exemple la mise en place d'une plateforme disponible tant pour les autorités que les particuliers pour voir l'avancement en direct de la révision. Une meilleure communication entre les services et les autorités semble également nécessaire. Pour les procédures de révision imposées par le droit fédéral, un soutien financier cantonal ou fédéral devrait être renforcé en faveur des communes. En effet, nombreuses sont les communes qui disposent de ressources financières limitées et une révision peut mettre à mal le fragile équilibre financier de la commune.

Le droit de la police des constructions issu du Grand Conseil sera déterminant pour le développement de notre canton qui devrait franchir d'ici 2044 le cap du million d'habitants. Dès lors, engageons-nous pour une révision efficace et utile aux Vaudoises et Vaudois!



DROIT AU BUT

par Pascal Nicollier

Orientation juridique du *Cerele Démocratique*



© ch.swisstopo



Terrain, où t'es?»

Certes, le tube de Stromaie est un peu passé de mode, mais la raréfaction des terrains constructibles reste lui d'une brûlante actualité sous nos latitudes, et pour cause ! Souvenez-vous que le 3 mars 2013, nous approuvions par référendum une modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) visant à «freiner le mitage du territoire», «endiguer le gaspillage du sol» et «garantir le développement de l'urbanisation plus compact» vers l'intérieur du bâti pour préserver le paysage. Ces slogans de

campagne sont aujourd'hui concrétisés par cette machine de guerre qui pose les nouveaux paradigmes de l'urbanisation.

La mise en œuvre du nouveau droit de la planification territoriale hérité de la modification «LAT 1» entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014 se fait plutôt dans la douleur. Les communes vaudoises avaient en effet tendance à accorder assez généreusement des terres constructibles aux propriétaires. Stop! a dit le législateur fédéral. Il y a maintenant trop de zones

à bâtir; il faut rationaliser l'ensemble en concentrant les constructions et en libérant les campagnes.

ON ÉLIMINE L'EXCÉDENT

Le travail a commencé il y a déjà quelques années. Le canton de Vaud a réformé la première partie de sa loi sur l'aménagement du territoire concernant la planification et le Conseil fédéral a validé le nouveau plan directeur cantonal. Ces instruments mettent en place les objectifs de l'urbanisation des prochaines décennies. Dans leur sillage, des calculs savants prennent en compte le potentiel d'augmentation de la population de chaque commune en tenant compte de leur centralité. Puis tombe le couperet : la zone constructible qui excède les besoins de la croissance de la population doit être réduite. Aux communes de jouer pour éliminer ce « surdimensionnement ». Il faut alors désigner les terrains candidats au déclassement, soit ceux qui perdront leur constructibilité et qui seront mis en zone agricole, inconstructible.

ON CONCENTRE L'EXISTANT

Les communes doivent aussi veiller à densifier les centres. C'est dans le bâti existant qu'il faut privilégier le futur développement urbain afin d'utiliser le potentiel constructible de manière optimale pour qu'il réponde en premier lieu à l'augmentation de population envisagée pour les quinze ans à venir. Il faut concentrer l'habitat au centre et y privilégier l'habitation collective, aboutissant à un tissu urbain plus compact.

ON FIGE LA SITUATION EN ATTENDANT

Aussitôt qu'apparaît l'idée de déclasser les terrains potentiellement en surplus,

les autorités peuvent refuser tout nouveau projet de construction qui ne s'inscrit pas dans la nouvelle politique d'urbanisation. Puis vient l'instauration de « zones réservées » qui cristallisent l'interdiction de construire jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau plan d'affectation. Le processus est long, tant il est vrai que de nombreuses voies de recours existent en plus de la maturation de ces projets de planification très complexes, aux niveaux technique et politique.

ON COMPENSE, MAIS PAS TOUJOURS

Comme l'on peut l'imaginer, ce processus entraîne une raréfaction des terrains constructibles qui devrait surtout toucher la périphérie, mais également une valorisation des terrains bien situés au centre des agglomérations. Pour équilibrer un peu le jeu, la loi a prévu un mécanisme de compensation. Ainsi, les propriétaires pouvant densifier leur parcelle (en principe au centre) devront s'acquitter d'une taxe de 20% sur la plus-value de leur terrain. Le fonds ainsi constitué doit servir à indemniser ceux qui, au contraire, possèdent un terrain constructible qui se retrouve déclassé. Mais ne nous leurrions pas: rares seront les propriétaires à percevoir une indemnité, car le Tribunal fédéral considère en substance qu'un terrain voué à être déclassé ne donne pas droit à une indemnité.

Autrement dit seuls les terrains constructibles devant véritablement le rester dans le futur malgré le nouveau droit pourront donner lieu à une indemnisation s'ils sont déclassés, et cela pour autant que la restriction au droit de propriété atteigne en outre une certaine gravité.



Musulmane, née en 1957 en Tunisie avant d'être placée dans une famille d'accueil à Grindelwald à l'âge de sept ans, Saïda Keller-Messahli se distingue dans le débat public par un discours alarmant sur l'islamisme en Suisse. Titulaire du Prix suisse des droits de l'homme 2016, elle enquête depuis des années, hors des carcans académiques, sur les mosquées helvétiques, qu'elle estime dans leur majorité sous influence des Frères musulmans.

Suisse et Europe: quand l'argent public finance l'islam politique

Fondatrice du Forum pour un islam progressiste, l'essayiste zurichoise Saïda Keller-Messahli s'inquiète de la présence de l'islamisme en Suisse et en Europe, s'immiscant jusque dans les instances étatiques et internationales. Voici une partie de son entretien accordé au mensuel romand *Le Regard Libre*.

Quelle est votre définition de l'islam politique?

Depuis la révolution iranienne de 1979, les mouvements islamistes, qui avaient été combattus depuis les années 50 dans des pays comme la Tunisie, l'Égypte, la Syrie ou le Liban, sont devenus plus forts. C'est là que tout a commencé. Voilà qu'un pays, l'Iran, avait réussi une véritable révolution islamique! Cette idéologie véhicule l'idée que la vie dans les pays musulmans s'est détériorée parce qu'on y aurait abandonné le «véritable» islam du VII^e siècle. Selon les islamistes, tout irait mieux si l'on revenait à la «source pure» de islam, un islam politique justement, qui règle toutes les dimensions

de la vie. Les islamistes ont raison: l'islam régit tous les aspects de l'existence. Seulement, je le vois comme un problème, alors qu'eux le présentent comme une solution à tout. Cette idéologie est à combattre, car elle extrait la religion de la sphère privée et de sa seule dimension spirituelle pour en faire un phénomène totalisant, qui plus est contraire à nos valeurs universelles, telles les Droits de l'Homme.

Bien que musulmane, vous figurez depuis 2017 dans le Rapport sur l'islamophobie en Europe, qui vous présente comme une islamophobe. Qui établit ce document?

La publication de ce rapport édité depuis 2015 est dirigée par les politologues autrichiens et musulmans Farid Hafez, de l'Université de Salzbourg, et Enes Bayrakli, de l'Université turco-allemande à Istanbul. Le domicile de Farid Hafez a fait l'objet d'une perquisition en 2020 dans le cadre d'une opération que la police autrichienne menait contre les Frères musulmans. Il semble depuis avoir quitté l'Autriche pour les Etats-Unis, où il a un poste au Centre «H.R.H. Prince Alwaleed bin Talal Center for Muslim-Christian Understanding» de l'Université de Georgetown. Ce centre compte sur un important financement de ce prince et milliardaire saoudien. Enes Bayrakli, lui, est allé présenter son rapport à la CAGE, une organisation britannique qui prétend défendre les détenus musulmans. En réalité, la CAGE défend surtout les islamistes. Pour revenir au rapport, tous les sponsors annoncés sur la première page sont turcs. Les deux co-directeurs du rapport comptent sur des collaborateurs «spécialisés dans le racisme et les droits de l'homme» qui, dans chaque pays, leur fournissent une liste d'islamophobes.

Ces auteurs vous reprochent entre autres votre proposition d'établir un registre et un système d'autorisation des imams en Suisse.

Oui. A mon avis, je suis apparue sur leur radar quand j'ai commencé à enseigner et donner des conférences en Autriche. Ces auteurs ne comprennent rien à la scène helvétique, ils n'ont jamais fait de recherches en Suisse. Me voilà «islamophobe», puisque, effectivement, je critique l'islam et en particulier sa dimension politique, et que je prône parfois des mesures, en tant que citoyenne, pour prévenir, contenir, combattre un islam radical en Suisse et en Europe. Notez que mon amie Seyran Ates, avocate et titulaire d'une formation d'imam, qui travaille à ce titre dans notre mosquée libérale que j'ai co-fondée à Berlin en 2017, apparaît aussi

dans ce rapport. Tout comme d'autres amis reconnus pour leur travail sérieux, tels que l'historien Heiko Heinisch ou le professeur d'Université Mouhanad Khorchide.

Comment est financé ce rapport?

Jusqu'il n'y a pas si longtemps, l'Union européenne, c'est-à-dire les contribuables des Etats-membres, le finançait à hauteur de quelque 130'000 euros! Avec d'autres personnes concernées, nous avons écrit une lettre de protestation, il y a trois ans, à Ursula von der Leyen. Depuis, l'UE ne finance plus ce rapport. Mais il est aussi financé par une fondation liée au gouvernement turc, la SETA. Parfois, pour mettre fin à une absurdité ou à une injustice, il suffit de faire un tout petit peu de résistance avec des personnalités qui partagent votre combat. Nos adversaires sont très bien organisés; il faut que nous le soyons aussi.

Un amendement de l'eurodéputé français François-Xavier Bellamy, demandant que l'UE ne finance plus aucune campagne de promotion du voile islamique, comme elle l'a fait il y a quelques mois, a été accepté par le Parlement européen en automne dernier. Est-ce une décision importante pour la lutte contre l'islam politique?

Bien sûr. Mais c'est un peu l'exception qui confirme la règle. Le simple fait que les instances européennes soutiennent encore à coup de centaines de milliers d'euros une association islamiste comme le Forum des jeunes et des étudiants musulmans européens (FEMYSO) ou que des députés du groupe parlementaire des Verts / Europäische Freie Allianz EFA soutiennent le FEMYSO ou l'EFOMW – organisation des Frères Musulmans pour les femmes musulmanes à Bruxelles – montre qu'elles ne voient pas le problème. J'ai une fois demandé à l'eurodéputée allemande Monica Hohlmeier, de la Christlich-Soziale Union (CSU), comment de telles choses étaient possibles. Elle m'a répondu que l'UE se

METRAUX
transports
SAVIGNY

021 784 80 70



La passion du transport !

metraux-transports.ch

M DELPHINE MOREL
Vigneronne | Enologue

CAVE MOREL
Rue du Village 20
1803 Chardonne

021 921 62 57
079 425 03 82
info@morel-vins.ch

www.morel-vins.ch

Guy
Gaudard sa

MAITRISE FEDERALE



ELECTRICITE
TELECOM

Av. de Chailly 36 • 1012 Lausanne
021 711 12 13 • info@gaudard.ch

elios
CONSULTING

contact@nicolasleuba.ch
www.eliosconsulting.ch

ricksan sa

Sanitaire-chauffage
bureau technique

ÉTUDES
RÉALISATIONS
ENTRETIEN

✚ maîtrise fédérale
chemin du Martinet 10
1007 Lausanne

tél. 021 625 04 88
fax 021 625 38 86
www.ricksan.ch



Confiez



l'administration



de votre PPE,

villa, immeuble

à des professionnels

SICOSA SA

SICOSA SA - A votre service depuis 1955
Avenue Recordon 32 bis - 1004 Lausanne
021 624 40 45 - info@sicosasa.ch

cer^p

uspi^p



LA GÂCHETTE

par Jean-Pierre Pasche
Commission tir



LES ROIS ET REINES DU TIR 2022-23!

Tous les résultats

Arbalète		Points	Cible Fantaisie		Points
1^{er}	Jean-Pierre Pasche	26	1^{er}	René Altenbach	147
2^{ème}	Christophe Masson	17	2^{ème}	Claude Tilleu	140
3^{ème}	Cécile Emery	8	2^{ème}	Paul Mettraux (ex aequo)	140
Pistolet		Points	4^{ème}	Ronald Moraz	139
1^{er}	René Altenbach	187	5^{ème}	Cécile Emery	137
2^{ème}	Bernard Jaccaud	180	6^{ème}	Bernard Jaccaud	124
3^{ème}	Cécile Emery	171	7^{ème}	Marie-Thérèse Allaz	120
Cible roi d'un soir		Points	8^{ème}	François Rytter	114
1^{er}	Ronald Moraz	250	Cible CDL		Points
2^{ème}	René Altenbach	238	1^{er}	Ronald Moraz	239
3^{ème}	Cécile Emery	230	2^{ème}	René Altenbach	237
4^{ème}	Claude Tilleu	226	3^{ème}	Cécile Emery	233
5^{ème}	Bernard Jaccaud	205	4^{ème}	Bernard Jaccaud	229
6^{ème}	Marie-Thérèse Allaz	178	5^{ème}	Claude Tilleu	222
			6^{ème}	Marie-Thérèse Allaz	199

Plusieurs tireurs n'ont pas terminé les concours à savoir: **Georgette Rickli, Alain Joly, Paul Mettraux**, pour des raisons de santé ou familiales.

Un grand bravo
à nos championnes
et champions!

CLIC-CLAC...



*... à la découverte
du chenit des Vaudois!*





Le Comité a bien géré l'année...



CLIC-CLAC...





À noter

ORIENTATION JURIDIQUE

Uniquement pour les membres du CDL
et par téléphone
Pascal Nicollier, tél. 021 944 42 42

COMMISSION SANTÉ & SOCIAL

santesocial@cercle-democratique.org

COMMANDE DE VIN DU CDL

Visitez la cave de Delphine et Jean-François Morel
à Chardonne (Rue du Village 20) le jeudi soir de 17h à
19h, ainsi que le samedi matin de 10h à 12h d'avril à
décembre
(sauf jours fériés).



Le Blanc, le Rosé et le Rouge du CDL à Fr. 14.-/bouteille

LE CALENDRIER

**06.05, 03.06, 01.07,
05.08, 02.09.2023**

*Les apéros à la vigne
de Chardonne de 11h à 14h*

11.05.2023

*La Constitution fédérale
de 1848 à 175 ans.
Salle du Cercle démocratique
à 19h30*

05.06.2023

*Sortie culturelle à la RTS
à La Sallaz à 16h00*

20.09.2023

*Conférence sur la Fondation
«Ciao Kids» à 18h
Infos suivront*

05.10.2023

*Conférence-débat
«1848: la juridiction
constitutionnelle» à l'Hôtel
Alpha Palmiers à 18h30*

12.10.2023

*Toubib or not toubib, nouveau
spectacle à 19h au Cazard
Infos suivront*

